REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DES ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES

| Afférents au Comité Syndical | 178 |
|--|-----|
| En exercice | 178 |
| Dont Collège de l'assainissement non collectif | 143 |
| Qui ont pris part à la délibération | 74 |

L'an deux mille vingt

et le 18 septembre

à 19 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET, Président

Nombre de Membres présents : Collège Affaires Communes : 99, Collège

Assainissement non Collectif: 74, Collège Eau Potable 11

Madame Camille IMBERT est élue secrétaire de séance à l'unanimité

Date de la convocation 11 septembre 2020

Date d'affichage 11 septembre 2020

DESIGNATION DES

MEMBRES

CONSEIL

D'EXPLOITATION

DE LA REGIE DU

SPANC

Objet de la Délibération

DESIGNATION DES MEMBRES CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DU SPANC

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2221-14 et R. 2221-5,

Vu les statuts de la Régie SPANC du Syndicat du Sud Est,

Considérant que les membres du Conseil d'exploitation de la Régie sont désignés pour une durée ne pouvant excéder la limite de la durée du mandat syndical.

Considérant que le Conseil d'exploitation de la Régie est composé comme suit :

- 3 membres du comité syndical :
- 1 personne qualifiée extérieure à la régie :
- 1 représentant du personnel de la régie ;

Sur proposition du Président, le Comité syndical désigne :

VOTE:

POUR : 74 CONTRE : 00 ABSTENTIONS : 00

Membres titulaires

Monsieur le Président : Monsieur Jean-Pol RICHELET Monsieur le 1^{er} Vice-président : Monsieur Joël CARRE Monsieur le 2nd Vice-président : Monsieur Francis CHAUMONT

<u>Membre choisi parmi les usagers ou représentants d'usagers de la Régie</u> Madame Aurélie GINGEMBRE

DELIBERATION N° 2020-14 Membre du Conseil d'Exploitation choisi parmi les personnels de la Régie :

Madame Emile MORLET

iré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président, **Jean-Pol RICHELET**

après dépôt en Sous

Préfecture Le : 28 septembre 2020/

et publication ou notification /

du 28 septembre 2020

l'un recours po

Envoyé en préfecture le 28/09/2020

Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le

ID: 008-240800912-20200918-C202014-DE



faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.